



Mercredi 10 décembre 2014

MOUVEMENTS DE GRÈVE EN COURS À LA CTS

**sur le renforcement de la lutte contre la fraude : un accord signé
sur l'intégration de certaines primes dans les contrats de travail : statu quo**

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LES INCIVILITES : L'UNSA ET LA CFDT SIGNENT UN ACCORD AVEC LA DIRECTION DE LA CTS

Les négociations menées par la Direction avec l'Intersyndicale (CGT, CFDT, FO, UNSA) ont abouti à un accord sur les modalités de renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et les incivilités. Cet accord a été signé par l'UNSA le 4 décembre et par la CFDT le 8 décembre.

L'accord prévoit notamment que Direction et Organisations syndicales travaillent ensemble afin que les nouvelles missions ponctuelles et ciblées de contrôle et de verbalisation puissent être assurées par des équipes de contrôle CTS, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la sous-traitance.

L'accord fixe également le nouveau cadre d'intervention des équipes de prévention qui, en cas d'échec de la médiation, pourront verbaliser les incivilités contrevenant au règlement de police des transports. Enfin, il entérine l'engagement pris par la Direction jusqu'à fin 2020, de maintenir l'effectif interne de contrôle à un niveau au moins égal à celui actuel.

Les syndicats CGT et FO poursuivent quant à eux le mouvement. Celui-ci court jusqu'au 5 janvier 2015.

MODIFICATION DES CONTRATS DE TRAVAIL EN Y INTEGRANT LA RTT, LE 13^E MOIS, LA PRIME DE VACANCES, LE DEROULEMENT DE CARRIERE AINSI QUE LA PRIME TRIMESTRIELLE DE PRESENCE : AUCUN ACCORD TROUVE A CE JOUR

Ce motif a fait l'objet d'un préavis de grève déposé par la CGT. Ayant débuté le 3 décembre dernier, ce mouvement court jusqu'au 12 janvier 2015. FO a également déposé une notification sur le sujet le 2 décembre dernier.

Opposée à l'intégration de ces éléments de rémunération collectifs dans les contrats de travail, la Direction a fait savoir, lors des négociations, que cette demande allait à l'encontre de la souplesse de gestion dont l'entreprise doit faire preuve dans le contexte économique actuel.

En outre, la Direction a fait valoir que ces éléments de rémunération ont tout intérêt à rester dans le giron de la négociation collective menée avec les syndicats, plutôt que d'être réduits à une négociation individuelle par avenant aux contrats de travail.

À ce jour, aucun accord n'a été trouvé. La CGT et FO maintiennent leur intention de poursuivre le mouvement sur ce motif.